



COMMUNE DE SIERRE
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

REGLEMENT COMMUNAL DES CONSTRUCTIONS ET DES ZONES (RCCZ)

CAHIER DES CHARGES N°19 « SIERRE : NORD CFF »

AVENANT AU RCCZ

SION, LE 10 MAI 2021



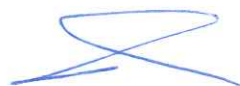
AZUR Roux & Rudaz sarl | rue du Scex 16B | 1950 Sion
+41.27.323.02.06 | info@azur-sarl.ch | www.azur-sarl.ch

Décision du Conseil municipal, en date du : 18 MAI 2021

Le Président :



Le Secrétaire :



Approbation par le Conseil général, en date du : 15 DEC. 2021

u.

Le Président :



Le Secrétaire :



Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du-5.OCT.2022.....

Homologation par le Conseil d'Etat, en date du : Droit de sceau: Fr.250.....

L'atteste:

Le chancelier d'Etat:



Le cahier des charges n°19 « Sierre : nord CFF », figurant à l'annexe 3 du RCCZ en vigueur, est abrogé.

19. SIERRE : NORD CFF

Objectifs d'aménagement :

- organiser et structurer les possibilités de bâtir en tenant compte des possibilités de raccordement à la voie CFF et du bruit

Règles impératives :

- établir un plan de quartier ou une esquisse de quartier définissant l'implantation, la volumétrie et l'affectation des constructions, les accès et parkings.

Règles dispositives :

- tenir compte des nuisances dues au bruit le long des CFF

Règles indicatives :

- projet de gare marchande

